



**Robert de Mûelenaere**

## Quelle mouche pique le gouvernement ?

**L**e gouvernement a adopté récemment, sans aucune concertation préalable, trois décisions de principe qui peuvent affecter directement les intérêts du secteur de la construction.

Il y a tout d'abord l'application de la TVA sur la vente des terrains dans le cadre d'opérations de vente de bâtiments neufs. Cette décision de remplacer les droits d'enregistrement par la TVA entraînera une augmentation immédiate de 10 % du prix des terrains à charge du candidat propriétaire. Augmenter ainsi les taxes à un moment où la construction doit faire face à d'importantes augmentations du prix des matériaux revient à anéantir tous les efforts de gestion faits par les entreprises pour limiter le prix des constructions.

Vient ensuite l'engagement ferme pris par le gouvernement d'accroître à terme le montant de la réduction des charges des entreprises qui appliquent le régime de travail en équipes successives. Rien n'étant prévu pour les autres entreprises, hormis de vagues intentions en matière d'heures supplémentaires, c'est bien d'une politique de réduction des charges à deux vitesses qu'il sera question à l'avenir. Cette politique n'est pas que discriminatoire, elle pénalise aussi lourdement les efforts que faits le secteur depuis plusieurs années pour maîtriser le coût salarial et accroître l'emploi.

Enfin, il y avait aussi la décision, qui semble entre temps avoir été mise entre parenthèses, d'étendre à certains travaux de construction, comme les travaux de peinture, la liste des activités autorisées dans le cadre des chèques services. Ce système est valable et utile pour lutter contre le travail non déclaré. Mais son but ne peut pas être de concurrencer de manière déloyale les travailleurs indépendants et les petites entreprises du secteur.

Bien sûr, le dernier mot n'est pas encore dit dans ces dossiers. La Confédération ne va pas se croiser les bras dans l'attente de l'adoption des textes définitifs. Elle va au contraire tout mettre en œuvre, au Parlement comme dans les autres milieux concernés, pour combattre les effets indésirables de ces décisions et préserver les intérêts légitimes des entreprises de construction.

Il n'empêche que le gouvernement vient de donner coup sur coup trois signaux qui sont en totale contradiction avec les objectifs de croissance économique, de protection de l'emploi et de sauvegarde de la compétitivité d'un des secteurs les plus importants de l'économie belge.

Robert de Mûelenaere  
Administrateur délégué

## CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION

### Votre clé pour réussir

La Confédération Construction est l'organisation de référence pour le secteur tout entier. L'entrepreneur est au centre de ses préoccupations.

Elle est l'organisation de service et de défense des intérêts de tous les entrepreneurs du pays, dans tous les secteurs de la construction et quelle que soit la taille de leur entreprise.

Représentative et active sur l'ensemble du territoire, elle offre une gamme exclusive de services, totalement adaptés aux besoins spécifiques de l'entrepreneur.

La priorité de la Confédération est de fournir une information correcte et fiable sur tous les dossiers liés à la construction. Par sa banque de données construction en ligne [www.confederationconstruction.be](http://www.confederationconstruction.be), sa lettre d'information hebdomadaire Construction-

News et son mensuel Construction, elle est la seule à pouvoir offrir cette valeur ajoutée que recherche tout entrepreneur.

Être affilié à la Confédération Construction, c'est investir dans les connaissances et le savoir-faire. Un investissement qui se rentabilise par un gain de temps et des avantages exclusifs, mais aussi et surtout par une avance sur la concurrence. En un mot, la Confédération Construction est votre clé pour réussir.